

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **29 mars 2023**

Objet : Renouvellement de la convention portant adhésion au service social du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne.

Nombre de membres composant le conseil :	39	N° DEL2023_31
En exercice:	39	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	32	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	6	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	1	

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf mars à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati
- M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -
Mme Jocelyne Boyaval - M. Michel Aouad - Mme Virginie Aprikian -
M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice - Mme Carole Sourigues -
M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille - M. François Thomas -
M. Grégory Gutierrez - Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia -
Mme Héra Bel Hadj Youssef - M. Martin Vernant - M. Anthony Touailles -
M. Hugo Poupard - Mme Fatou Sylla - M. Gilles Bresset -
M. Roger Pronesti - Mme Emmanuelle Jannès - M. Olivier Rajzman -
Mme Charlotte Rault - M. Stéphane Tauthui

Avaient donné mandat :

M. Jean-Michel Poullé à M. Dominique Cardot
Mme Dominique Trichet-Allaire à M. Rodéric Aarsse
Mme Fatiha Alaudat à Mme Sonia Figuères
M. Michaël Goldberg à Mme Bénédicte Ibos
Mme Julie Muret à M. Grégory Gutierrez
Mme Tracy Kitenge à M. Saliou Ba

Etaient excusés :

M. Aurélien Denaes

Secrétaire de séance : M. Brice en conformité avec l'article L 2121-19 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 092-219200466-20230330-DEL2023_31-DE



CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 29 mars 2023

Registre des délibérations Délibération n° DEL2023_31

Objet : Renouvellement de la convention portant adhésion au service social du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.452-42 autorisant les centres de gestion à assurer la gestion de l'action sociale et de services sociaux en faveur des agents des collectivités et établissements qui le demandent ;

Vu le projet de convention portant adhésion au service social du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne ;

Vu l'avis des commissions municipales compétentes ;

Considérant qu'afin de répondre aux besoins d'accompagnement social de certains personnels, il a été décidé de la mise à disposition, auprès de la collectivité, d'un assistant social du travail ;

Considérant que l'autorité territoriale peut passer convention à cet effet avec le centre de gestion ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE la convention portant adhésion au service social du travail du CIG de la petite couronne pour la mise à disposition, auprès de la ville de Malakoff, d'un assistant social du travail pour un temps de service correspondant à 30 % d'un temps plein, pour l'année 2023 avec tacite reconduction pour les 4 années suivantes, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 2 : AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention annexée à la présente délibération, ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 3 : DIT QUE que le montant de la dépense sera imputé sur les exercices budgétaires concernés.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 38 voix pour.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 092-219200466-20230330-DEL2023_31-DE



Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr